

**ARRÊTÉ DEP-2024-553 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 TECHNICIEN EN ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-31 à D. 222-33 et D. 337-158 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 technicien en énergies renouvelables ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury d'admission de la mention complémentaire technicien en énergies renouvelables pour la session 2024 dans les Académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Reda FARAH, inspecteur de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Alvaro VAZ, professionnel

Enseignants :

Monsieur Rachid CHAOUCHI

Monsieur M'hand DEHGANE

Monsieur Hervé RACINE

Monsieur Mohammed REZGUI

Monsieur Pierre VASSEN

Monsieur Lézin ZEVOUNOU

Professionnels :

Monsieur Mustapha BENCHIKH

Monsieur Valentin BONNEAU

Monsieur Patrick JOSLIN

Madame Sophie MARTINS

Monsieur Joël MIRAS

Monsieur Arshad RUTTEE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024


Frédéric MULLER